

Économie

INNOVATION CHALLENGE : LUX* BELLE MARE VAINQUEUR



L'équipe de LUX* Belle Mare a été sacrée championne mercredi.

LUX* Innovation Challenge 2015/2016 a son gagnant. Le verdict a été rendu mercredi à l'hôtel LUX* Grand Gaube. C'est l'équipe présentée par LUX* Belle Mare qui a remporté la finale de la troisième phase. Le thème était *Créer pour accroître les revenus*.

«Ce trophée», a soutenu Ashish Modak, *General Manager de LUX* Belle Mare, est un témoignage de l'importance que l'équipe participante, et par extension l'hôtel en général, attache à la créativité, à la passion dans l'exécution de nos tâches et à l'engagement de l'équipe à toujours progresser et à tenter à se positionner comme une référence dans la région*. Les autres équipes gagnantes ont été LUX* Le Morne, désignée première dauphine ; les des Deux Cocos, seconde dauphine. Le prix du jury est revenu à Tamassa. Et le bureau central de LUX* a remporté le prix de l'idée la plus prometteuse.

Le jury était composé d'Arnaud Lagesse, président de LUX Resorts & Hotels et CEO du groupe IBL Together, de Paul Jones, *Chief Executive Officer, LUX* Resorts & Hotels*, de Pierre Dinan, économiste, d'Aisha Aliche, fondatrice et *Chairperson* de Blast Communications, de Rajeev Hasnah, *Managing Director* de Blue Delta Advisory, et d'Eddy Young, directeur chez CIEL Textile.

SYSTÈME DE DONNÉES

Bilans annuels : l'envoi désormais possible en ligne

Les grosses sociétés ayant le statut de Public Interest Entities devront présenter leurs bilans en format XBRL (Extensive Business Reporting Language) dès décembre.



Jeswani Karan, consultant au sein de la société IRIS, a animé une formation axée sur le système XBRL hier.

«Ces sociétés ont jusqu'à fin décembre pour que leur assemblée générale annuelle respective approuve le bilan. Ce document doit être soumis au Registrar of Companies 28 jours après la tenue d'une assemblée générale annuelle.

Du côté du Registrar of Companies, ce sera un fardeau administratif en moins pour le personnel. Celui-ci n'aura plus à examiner systématiquement chacune des pages des rapports pour vérifier si les renseignements fournis ont été compilés selon les critères établis. Divyandam Prabha Chintan du Registrar of Companies, se dit heureuse que ce projet ait pu voir le jour. «C'est une avancée considérable. Le recours à l'XBRL est incontournable. Les registres de sociétés les plus en vue du monde ont eu recours à l'XBRL», avance-t-elle. D'ajouter que cet outil permet «d'effectuer des analyses approfondies, d'assurer un meilleur suivi des dossiers des sociétés. Nous pouvons également étudier la tendance dans différents filières d'activités tel le secteur manufacturier».

DISPONIBLES AU PUBLIC

Grâce à ce développement, les organismes régulateurs qui s'intéressent aux informations financières des sociétés pourront, eux, avoir accès à des données structurées selon un format standard. En ce qui concerne la procédure de réconciliation de données comptables, la vérification s'effectue automatiquement à la source.

Le public ne sera pas en reste. Il pourra aussi avoir accès, contre paiement, aux données informatiques stockées dans les serveurs du Registrar of Companies et *Business Registration Integrated System*. Un amendement au *Companies Act* suivant des mesures arrêtées dans le

dernier Budget permet au Registrar of Companies de mettre ces données à la disposition du public.

L'utilisation de ce nouveau système de retransmission de données comptables nécessitera une initiation pour les éventuels utilisateurs. Un atelier destiné à les familiariser à l'XBRL est prévu début novembre. Des correspondances ont été expédiées aux cabinets d'audit les invitant à déléguer leurs représentants pour une formation au siège du Registrar of Companies.

Cette formation sera assurée avec le concours des consultants d'IRIS, une société basée en Inde et spécialisée dans la mise à exécution des projets de circulation de données comptables en format XBRL. Elle est dans le pays depuis février pour le développement d'un Extensive Markup Language spécifique au registre des sociétés. Il s'agit de la norme internationale pour ce qui est de la préparation, de la publication et de la retransmission de données financières, les consultants d'IRIS ont

procédé à un test du réseau pour vérifier si le nouveau système fonctionne comme prévu. L'XBRL a été installé dans le *Companies and Business Registration Integrated System* pour vérifier son efficacité.

Le recours à l'XBRL nécessite-t-il un investissement des sociétés ? «Non», explique Jeswani Karan, consultant au sein d'IRIS. «Un simple ordinateur équipé d'un classeur en fichiers Excel suffit. Un kit sera remis gratuitement aux utilisateurs. Par contre, si un utilisateur souhaite faire circuler un dossier volumineux, un processeur de base, entre autres, sera nécessaire.»

L'XBRL n'est pas une nouveauté à Maurice. La Banque de Maurice et BDO Solutions Ltd, par exemple, ont déjà utilisé ce système. La première nommée pour les échanges de données avec les sociétés qui opèrent sous son égide en tant que régulateur. La seconde offre un service de conversion en format XBRL, des états financiers de sa clientèle basée en Angleterre.

Lindsay PROSPER

TAUX DE CHANGE

	ACHAT À L'UNITÉ
DOLLAR (US).....	36.54
YEN (100).....	35.41
EURO.....	40.92
DOLLAR (AUS).....	27.83
LIVRE STERLING.....	46.47
ROUPIE (INDE).....	0.55
RAND.....	2.68

unit
The Best Rates in town
3A Louis Pasteur Street, Port Louis, Maurice. • 217 5100

SÉANCE BOURSIÈRE

Marché Officiel 5 OCTOBRE 2016
SEMDEX : 1 838,16 SEM-10 : 251,42 SEMTR (en R\$) : 6 391,02

CAPITALISATION BOURSIÈRE : 219 627 761 955,30

du jour	Changé	PER	rend	Volume	Valeur
(R\$)	(R\$)	(%)	(%)		

BANQUES ET ASSURANCES

Banker Banking Co. Ltd	4.30	—	—	—	—
Bank of Mauritius Ltd	71.02	8.45	4.77	45 800	—
ACB	223.25	8.02	3.50	49 147	—
Bank of India	63.76	—	—	—	—
Bank of China	63.50	10.80	3.94	100	10.00
Bank of East Africa	0.70	11.24	5.71	3 462 400	—
Bank of Commerce	300.50	9.56	3.50	16	5.00

COMMERCE

MPS	9.80	9.80	—	—	10.00
Bank Commercial Ltd	15.00	15.00	—	3.00	9 500
Bank of India	71.02	71.02	—	0.23	10.00
Bank of China	39.50	39.50	12.87	4.99	2 500
Bank of East Africa	22.82	22.82	—	—	—
Bank of Commerce	110.25	110.25	11.44	4.36	4 400

INDUSTRIELLES

Surema Co. Ltd	94.15	94.00	22.57	3.73	9 000
Bank of India	0.10	—	—	—	10.00
Bank of China	420.00	420.00	19.66	2.29	10.00
Bank of East Africa	17.10	17.10	15.51	4.94	10.00
Bank of Commerce	29.80	29.80	17.52	4.85	6.00
Bank of Mauritius	64.20	64.20	11.24	5.45	10.00
Bank of India	89.00	89.00	17.32	3.37	—

INVESTISSEMENTS

Bank of India	1.10	1.10	12.63	6.36	—
Bank of China	27.30	27.40	32.89	2.03	1 508
Bank of East Africa	25.12	25.12	31.38	3.19	39
Bank of Commerce	0.14	—	—	—	10.00
Bank of Mauritius	6.00	6.00	19.29	3.01	184 694
Bank of India	200.70	200.70	5.56	2.05	—
Bank of China	4.00	4.00	19.00	6.00	108 670
Bank of East Africa	10.10	10.10	4.97	3.05	900
Bank of Commerce	6.12	6.12	38.60	6.72	293 900
Bank of Mauritius	23.82	23.82	20.57	1.97	13
Bank of India	27.60	27.65	20.52	3.18	41 021
Bank of China	45.40	45.40	33.14	3.04	1 000
Bank of East Africa	42.00	42.00	—	—	—
Bank of Commerce	57.50	57.75	61.17	—	1 500

INDICES ET COCHES

Automotive Systems	63.00	63.00	9.30	4.76	7.00
Bank of India	6.10	6.10	50.83	1.07	12 200
Bank of China	20.00	20.00	57.14	1.65	160 000
Bank of East Africa	11.80	11.80	2.90	—	—
Bank of Commerce	59.00	59.00	19.28	1.56	3 100
Bank of Mauritius	24.25	24.25	—	—	85 525

DEVELOPPEMENT IMMOBILIER

Blue Life Limited	2.00	2.00	—	—	—
-------------------	------	------	---	---	---

ENERGIE

Electricity	63.00	63.25	18.26	3.97	800
Transport	13.74	13.65	2.16	—	6 400

FINANCIER

Bank of India	2.56	2.54	—	—	—
---------------	------	------	---	---	---

FONDS/GBL COMPANIES

Bank of India	1.40	1.40	—	—	—
Bank of China	1.40	1.40	—	—	—
Bank of East Africa	0.10	0.10	3.33	—	—
Bank of Commerce	1.74	1.74	71.90	2.21	—
Bank of Mauritius	0.09	0.09	—	—	—
Bank of India	2.00	2.00	—	—	—
Bank of China	1.20	1.20	92.32	2.52	—
Bank of East Africa	3.00	3.00	—	—	6.00
Bank of Commerce	0.00	0.00	—	—	—
Bank of Mauritius	15.00	15.00	—	—	—
Bank of India	1.00	1.00	—	—	—

EXCHANGES TRADED FUNDS (ETF)

Bank of India	2.51	2.51	—	—	—
Bank of China	2.16	2.16	—	—	—
Bank of East Africa	10.65	10.65	—	—	—
Bank of Commerce	117.47	117.47	—	—	—
Bank of Mauritius	444.24	444.24	—	—	—
Bank of India	264.51	264.51	—	—	—

FONDS D'INVESTISSEMENT

Bank of India LTD	26.61	—	—	—	—
Bank of China	26.61	—	—	—	—

Retrouvez l'équipe de

la Minute INFO

du lundi au vendredi à 19 heures sur **lexpress.mu**

LeSANTINELLE

VETEMENTS - COCCO MILLEN